Séance du 16/09/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*
Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Délibération n° : 354
Dossier : 190794

Direction en charge : Cabinet du Maire et des Elus
Objet : Attribution de subventions au Club de la Presse et de la communication - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 06/09/2019
Compte rendu affiché le : 17/09/2019
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (présente jusqu'à la question n°45 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE (présent jusqu'à la question n°83 du projet de l'ordre du jour), Mme Raphaëlle JEANSON (présente jusqu'à la question n°83 du projet de l'ordre du jour), M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Lionel SAUGUES (présent jusqu'à la question n°78 du projet de l'ordre du jour), M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI

Absents-Excusés :
M. Alain SCHNEIDER (pouvoir à Mme Fabienne PERRIN) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir à Mme Lacour jusqu'à la question n°81 du projet de l'ordre du jour, puis présence de Mme Montagnier à compter de la question n°82 du projet de l'ordre du jour) M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

Absents :
Mme Stéphanie MOREAU

VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 16/09/2019

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*
Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Délibération n° : 354
Dossier : 190794

Direction en charge : Cabinet du Maire et des Elus
Objet : Attribution de subventions au Club de la Presse et de la communication - Approbation.

□ Rappel et Références :
Un club de la presse et de la communication est un atout important pour toute grande ville et agglomération qui souhaite présenter, expliquer, affirmer auprès des médias et des communicants, un territoire dynamique et innovant dans de nombreux domaines culturel, sportif, associatif, économique, événementiel.

Il est également un outil irremplaçable pour mettre en réseau les professionnels des médias et de la communication du territoire, valoriser les initiatives médias des acteurs locaux, créer des synergies pour le partage d'expériences professionnelles et la formation aux métiers des médias et de la communication.

La Ville de Saint-Etienne et le Club de la presse et de la communication Saint-Etienne/Loire souhaitent développer différemment leur partenariat, en privilégiant une action sur le plus long terme et en ciblant davantage les actions qui permettront à la fois de valoriser le travail réalisé par le club et ses adhérents, tout en participant activement aux événements qui marquent la vie du territoire. Autrement dit de passer d'une logique de gestion à une logique de projets.

□ Motivation et Opportunité :
Pour la période 2018/2021, quatre actions prioritaires ont été arrêtées : la fête du livre, la semaine de la presse à l'école, les 48 heures de la Pige et l'accueil de grands événements.

Les deux parties se réuniront une fois par an pour définir les actions menées annuellement.

□ Contenu :
Conformément à la convention triennale de partenariat approuvée par la délibération en date du 4 juin 2018, la Ville s'est engagée à verser, chaque année, au Club de la presse et de la communication Saint-Etienne/Loire, la somme de 8 000 euros.

□ Maîtrise d'ouvrage :
La Ville de Saint-Etienne

□ Point Financier :

o Coût total investissement TTC : dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : 8 000 € dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	8 000 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver l'attribution de la subvention indiquée ci-dessus à l'association Le Club de la Presse pour un montant total de 8 000 €.

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 55 voix pour, 3 voix contre, 0 abstention(s)	**Imputation budgétaire** BP 2019 Chapitre 65 - Article 6574
	Pour Extrait, **Le Maire,** **Gaël PERDRIAU**